CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien est convoqué par nous, Vincent Demester, Maire, le mardi 27 septembre 2022 à 20h30, en session ordinaire, d'après les convocations faites et adressées le 21 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien.

PRESENTS :

M. DEMESTER - Mme SAGOT - Mme LEYON - M. PRIEUR - M. TORCHUT - M. TOURNEUR
M. FALCETTA - M. JUSTE - M. BILLAUD - Mme BONNEAU - Mme RICHARD

ABSENTS EXCUSES :

M. MALGOIRES – Mme NAFFRECHOUX – Mme BIGARD – Mme BERNEDE

SECRÉTAIRE :

Mme BONNEAU

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022 est adopté et arrêté à l'unanimité.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

N° 2022-30 Réhabilitation d'équipements publics – Avenants au marché de travaux
N° 2022-31 Travaux sur l'ancienne station d'épuration au Verger de la Ragoterie
N° 2022-32 Aménagement d'un plateau ralentisseur – Convention avec le Département

N° 2022-30 – REHABILITATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS - AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Par délibération n° 2021-27 en date du 15 juillet 2021, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer le marché de travaux n° 2021-01 relatif à la réhabilitation d'équipements publics.

Certains travaux imprévus rendus nécessaires pour la bonne exécution de l'ouvrage ou en raison de circonstances imprévues, imposent des avenants au marché. Il est précisé que ces travaux ne constituent pas des modifications substantielles qui modifient la nature globale du marché. Plusieurs lots sont impactés :

Lot 1 – VRD – Entreprise SCOTPA

Avenant n° 3 – Fourniture et pose de portail et portillon ; aménagement de terrain ; finition autour du raccordement ENEDIS ; aménagement d'un puits et d'un caniveau.

Avenant n° 4 – Engazonnement et terre végétale

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial :	49 471,36 €	9 894,27 €	59 365,63 €
Avenant n° 1	-2 865,00 €	-573,00 €	-3 438,00 €
Avenant n° 2 *Prolongation délai*			
Avenant n° 3	5 179,30 €	1 035,86 €	6 215,16 €
Avenant n° 4	160,93 €	32,19 €	193,12 €
Nouveau marché :	**51 946,59 €**	**10 389,32 €**	**62 335,91 €**

Lot 2 - DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – Entreprise DELTA CTP

Avenant n° 3 - Enduit sur façade clôture et muret.

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial :	111 078,19 €	22 215,64 €	133 293,83 €
Avenant n° 1	-15 195,28 €	-3 039,06 €	-18 234,34 €
Avenant n° 2 *Prolongation délai*			
Avenant n° 3	3 709,51 €	741,90 €	4 451,41 €
Nouveau marché :	**99 592,42 €**	**19 918,48 €**	**119 510,90 €**

Lot 6 - SERRURERIE – METALLERIE – Entreprise OCEAN & BOIS

Avenant n° 3 - Suppression fourniture et pose de portail, portillon, garde-corps et main courante.

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial :	24 951,00 €	4 990,20 €	29 941,20 €
Avenant n° 1	1 088,10 €	217,62 €	1 305,72 €
Avenant n° 2 *Prolongation délai*			
Avenant n° 3	-9 929,70 €	-1 985,94 €	- 11 915,64 €
Nouveau marché :	**16 109,40 €**	**3 221,88 €**	**19 331,28 €**

Lot 11 – ELECTRICITE - PHOTOVOLTAIQUE – Entreprise ECCS

Avenant n° 2 - Fourniture et pose alimentation pour pompe de relevage

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial :	38 066,29 €	7 613,26 €	45 679,55 €
Avenant n° 1 *Prolongation délai*			
Avenant n° 2			
Avenant n° 3	171,87 €	34,37 €	206,24 €
Nouveau marché :	**38 238,16 €**	**7 647,63 €**	**45 885,79 €**

Lot 12 – CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE – Entreprise ALLEZ et Cie

Avenant n° 2 - Fourniture et pose d'une pompe de relevage immergée

Avenant n° 3 – Fourniture et pose d'une trappe de visite.

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial :	26 723,04 €	5 344,61 €	32 067,65 €
Avenant n° 1 *Prolongation délai*			
Avenant n° 2	1 874,97 €	374,99 €	2 249,96 €
Avenant n° 3	325,99 €	65,20 €	391,19 €
Nouveau marché :	**28 924,00 €**	**5 784,80 €**	**34 708,80 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les propositions ainsi présentées,
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants au marché avec les entreprises concernées et tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

N° 2022-31– TRAVAUX SUR L'ANCIENNE STATION D'EPURATION AU VERGER DE LA RAGOTERIE

Une consultation a été lancée en juin 2022 auprès de six entreprises pour des travaux de désamiantage, de dépollution, de démolition de l'ancienne station d'épuration du Verger de la Ragoterie, avec une remise en état du terrain.

Seule l'entreprise AUNIS SAINTONGE BATIMENT TRAVAUX à Saint-Médard d'Aunis a fait parvenir une offre dans les délais.

Elle prévoit un démarrage des travaux début novembre 2022 pour une durée de 4 semaines hors préparation, pour un montant total de 57 041,00 € HT (68 449,20 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de l'entreprise AUNIS SAINTONGE BATIMENT TRAVAUX pour un montant total de 57 041,00 € HT (68 449,20 € TTC).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

POUR : 11 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

N° 2022-32– TRAVAUX SUR L'ANCIENNE STATION D'EPURATION AU VERGER DE LA RAGOTERIE

Question retirée.

QUESTIONS DIVERSES

Opération « Une naissance, un arbre » : *Rapporteur : Mme LEYON*
13 arbres seront plantés cet automne.

Carrefour giratoire - *Rapporteur : Mme LEYON*
Des travaux de signalisation restent à finir ainsi que la plantation d'une vigne dans le terre-plein central.

Illuminations de Noël - *Rapporteur : M. DEMESTER*
Une consultation va être menée pour la campagne 2022/2023. Le marché sera reconductible deux fois.

Dépense énergétique : *Rapporteur : M. DEMESTER*
En 2023, les prévisions annoncent une hausse du prix de l'énergie pour les collectivités locales multipliée par 3. Dans ce contexte, et afin de réduire la dépense, la commune de Saint-Vivien va équiper les locaux non pourvus en radiateurs avec thermostat. La température dans la salle polyvalente pourrait être limitée à 18° et l'amplitude horaire de l'éclairage public pourrait être réduite.

Stationnement interdit : *Rapporteur : M. DEMESTER*
Devant la recrudescence de stationnements gênants ou abusifs sur le territoire communal, une campagne va être menée auprès des véhicules en infraction sous forme d'avertissement, dans un premier temps, puis suivront les contraventions.

Epicerie : *Rapporteur : M. DEMESTER*
Une épicerie s'est implantée à proximité de la boulangerie et ouvrira ses portes avant la fin de l'année. Une signalétique sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35 et arrêtée à deux délibérations du n° 2022-30 au n° 2022-31, en présence de M. DEMESTER - Mme SAGOT - Mme LEYON M. PRIEUR - M. TORCHUT - M. TOURNEUR - M. FALCETTA - M. JUSTE - M. BILLAUD Mme BONNEAU - Mme RICHARD.

Fait et délibéré à SAINT-VIVIEN, les jour, mois et an susdits.

Vincent DEMESTER	Delphine BONNEAU
Maire de Saint-Vivien	Secrétaire de séance